COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération des Anciens Combattants 1939-1945, T.O.E, A.F.N. et Victimes de guerre de la Corse
Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre - 1, rue Brissac - 75004 Paris
Reconnue d'utilité publique par décret du 25-06-52

Siège : Citadelle Miollis - 20000 Ajaccio - ☎ : 04 95 23 37 93 - 🖷 : 04 95 26 71 42
@ : fed.anc.comb.corse@orange.fr - CCP Ajaccio 123-59 W

50ème ANNEE - N°183

3ème trimestre 2011

La CORSE premier département français libéré 9 septembre 4 octobre 1943

Directeur de publication:
Jean Fabiani

Conception :
Solange Desanti

Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

Sommaire :

Page 1 :
- Editorial
- A méditer

Page 2 :
- Info famille

Page 3 :
- Opérations extérieures
- Social

-Page 4 :
- Ce qu'il faut savoir
- Modernisation de l'Etat

Page 5 , 6 et 7:
- Assemblée Générale

Page 8:
- Suite Assemblée Générale
- Loi de finance

Page 9:
- Le naufrage de la Sémillante

Page 10 :
- Lettre ouverte à la FNACA

Page 11:
- Courrier des lecteurs
- Communiqués

Page 12:
- Un peu d'histoire.

Responsable rédaction:
Christian Joubert

Secrétaire de rédaction:
Josée Ricci

Editorial

Des sentiments multiformes vus à la télé

Chaque année le petit écran verse au monde un nombre incalculable d'attitudes lyriques qui deviennent au fur et à mesure prégnantes. C'est le « SIDACTION ».

C'est beau, la compassion et la charité pour le prochain dans la souffrance. Et c'est beau aussi, l'amitié et l'affection.

Chanteurs et célébrités défilent. Tous se sentent profondément concernés par la cause. C'est quasiment, à les entendre, le combat de leur vie, leur inquiétude continuelle. Ils sont véhéments et graves. Puis on passe l'antenne à l'équipe chargée de collecter les dons et de comptabiliser leur montant. Là, l'exaltation est à son comble ; ils vocifèrent :

« Donnez, donnez encore ! Nous devons dépasser les 3 millions !!! ». Ce n'est plus de l'action caritative, c'est la poursuite d'un record. Tant mieux bien sûr, si les téléspectateurs se montrent généreux, cependant on ne peut s'empêcher, au bout d'un moment, de se demander s'il n'y aurait pas une certaine confusion des genres.

Le lendemain, ce fut un tout autre registre. Michèle Morgan est l'invitée de « Vivement Dimanche », et lundi, c'est Salvatore Adamo qui passe à « Tous vos amis sont là ». Dans les deux cas, le principe est de faire défiler autour de la personnalité phare, d'autres célébrités censées en être proches. Là, c'est un festival ; tout ce monde s'embrasse, se couvre d'éloges. Ils s'aiment, ils s'adorent, ils s'admirent et depuis si longtemps ! Et on passe au suivant. Et ce sont encore des effusions, des mains dans le dos, des tutoiements ostentatoires !

Je ne me permettrais pas de mettre en doute la sincérité des uns et des autres. Il y a cependant un autre sentiment que, pour ma part, j'apprécie beaucoup : c'est la pudeur.

Jean Fabiani

A Méditer

50 ANS APRÈS...

Cinquante ans après, on peut se poser la question de savoir ce que serait devenu la France et l'Algérie, mais aussi l'Europe et le bassin méditerranéen, dans l'hypothèse où l'Algérie serait restée française : politiquement française ; culturellement française ; ou encore attachée à notre communauté nationale dans un système d'association...

Si l'Algérie était restée dans une des situations précédentes, comment aurait pu évoluer la préoccupation, à l'époque, du Général De Gaulle sur la présence de l'Islam en France ?

Il suffit d'ouvrir les yeux dans la rue, aujourd'hui, pour comprendre que cette question reste d'actualité. Elle résume parfaitement tout le paradoxe...

Oui, nous glissons chaque année davantage vers les écueils et les problèmes qu'on voulait éviter par l'abandon de l'Algérie ! À l'époque, la France a applaudi à la décision de lâcher l'Algérie pour protéger l'identité française contre les dangers d'une sorte d'agression culturelle et religieuse ! Qu'en est-il aujourd'hui ? En laissant la communauté algérienne à son propre destin, en lui accordant son indépendance, ne lui avons-nous pas maintenu grande ouverte la porte du territoire métropolitain ?

Oui, depuis le putsch, 50 ans ont passé, mais la blessure des « soldats perdus » de l'Algérie française n'est pas encore refermée ! Elle reste une déchirure !

Christian Piquemal
Général de Corps d'Armée (2S)

Président de l'U.N.P

LE VOYAGE ENTRE CYNISME ET MONDIALISME

Le sportif doit s'assurer que tout médicament, supplément, préparation en vente libre ou tout autre produit qu'il utilise ne contient aucune substance interdite :

Article 2 de l'arrêté du 27 mars 20025 relatif aux substances et procédés mentionnés à l'article L.3631.1 du Code de la santé Publique.

Quels que soit son mode et ses origines que distingue, de Caillois à Bouet, les différentes classifications de la littérature sportive -sports individuels, sports collectifs, sports issus de la nature, de la guerre, sport de balle ou de ballon, sports mécaniques, etc.- le sport est désormais confronté à des méthodes « médicales » (substances, procédés) susceptibles d'améliorer les performances des athlètes. Ces méthodes qualifiées par euphémisme de « biologique » sont considérées par le législateur, défenseur du principe d'équité, et le médecin défenseur du principe de naturalité, comme contraire à l'éthique sportive. Elles sont désignées sous le vocable nécessairement péjoratif et -éventuellement- disqualifiant de ***voyage***.

Le premier principe, domaine du droit, repose, en effet, sur l'impérieuse nécessité de garder aux épreuves sportives leur morale-princeps qui veut que le vainqueur, soumis à l'égalité de chance avec ses adversaires aux mêmes conditions qu'eux, doit être insoupçonnable et apparaître aux yeux de tous comme le meilleur. Le second principe, domaine de la médecine, ne saurait faire l'impasse sur la fonction première du sport qui est de conserver ou de restaurer la santé physique, psychique et morale de l'individu, fonction qui manquerait son but si elle prétendait y parvenir par le biais de drogues « performantes » certes mais dont les effets délétères sont bien réels et peuvent conduire, de manière non exceptionnelle, à des drames.

Ces substances et procédés sont connus et régulièrement cités dans les médias : substances psychoactives (cannabis, cocaïne, héroïne, ecstasy, L.S.D., amphétamines), hormones et apparentés (hormones de croissance, EPO, insuline, corticotrophine), stéroïdes, anabolisants, stimulants, bêta bloquants, bêta2 agonistes, perfluorocarbone, probénécide (masquant) autotransfusions, etc.

Ils allongent depuis plus d'un demi-siècle, le martyrologe du voyage : Mallejac, Simpson, Griffith, Pantani et bien d'autres victimes clandestines de la dope rappellent que le phénomène n'est pas nouveau. ***« Vous croyez que je fais quatre mille kilomètres par an en buvant de la limonade ? »*** demandait Henry Anglade (Libéria), Champion de France des années cinquante.

Les effets du voyage, on l'a dit, sont délétères ; la plus « anodine » des drogues, le cannabis ou tétrahydrocannabinol, favorise les dissociations psychotiques (risque multiplié par 6) selon une enquête suédoise portant sur 45 000 conscrits, le chiffre de 45 joints (consommation globale) comme une valeur-seuil ; au risque schizophrénique, s'ajoute les risques de cancer (poumon, O.R.L., vessie, prostate), d'affections vasculaires (artérites), de troubles des fonctions reproductrices (hommes et femmes) et les innombrables accidents domestiques, de la route et du travail.

Face au drame, les instances nationales (fédérations, ligues) et internationales du sport (C.I.O., V.C.I., I.R.B.) en synergie avec l'Agence Mondiale Antidopage et l'Agence Nationale de Lutte contre le Dopage (A.N.L.D.) ont instauré des contrôles sanguins et urinaires per et inter-compétitions. Pendant le tour de France, à l'arrivée de chaque étape, quatre contrôles sont effectués intéressant le maillot jaune, le vainqueur de l'étape, le maillot vert et un coureur choisi au hasard.

En TOP 14 (1ère division rugbystique) un Suivi Médical Longitudinal Contrôle (S.M.L.C.) est instauré depuis la fin des années 2000. Tout devrait, semble-t-il, aller pour le mieux. La mise en jeu, de sommes colossales (sponsors, droits télé) dénature hélas le pacte éthique censé recueillir, devant les médias naïfs ou complices, l'assentiment de tous.

Premier détournement de la loi, les Autorisations d'Utilisation Thérapeutique (AU.T.) fleurissent ici et là et l'on ne compte plus les formations cyclistes peuplées d'asthmatiques comme les demandes d'A.U.T. dans le Top 14 (360 pour une seule année dont 60 pour une même équipe).

Le second détournement de la loi semble plus redoutable encore puisqu'il paraît reposer, mystification suprême, sur une escroquerie imparable et de grande envergure. Tout se passe comme si certains athlètes, dopés comme leurs adversaires-car tous le sont- étaient sûrs d'échapper non aux contrôles anti-dopage, la ficelle serait trop grosse, mais à la révélation publique de leur tricherie et, bien sûr, à la sanction de celle-ci. Le cas Lance Amstrong, rapidement évacué par les médias, est exemplaire de ce que nous dénonçons dans ces lignes. La lettre-testament de Marco Pantani suppliant, avant de mourir, « qu'un homme ou une femme instaure la justice dans les pelotons », ne laissait aucun doute sur la réalité du scandale. À l'opposé, d'autres champions, nous pensons à Richard Virenque, se voient ou se sont vus impitoyablement sanctionnés jusqu'au jour où, devenus intelligents, ils avaient compris qu'il leur faudrait se contenter, s'ils voulaient nourrir encore leur famille, de quelques satisfécits secondaires (maillot à pois) et abandonner l'idée de disputer ces maillots jaunes que leur talent connu de tous les spécialistes pouvaient leur permettre d'arborer jusqu'à Paris.

Il est à craindre que le sport, à l'instar de la langue d'Esope, balance de plus en plus entre le meilleur et le pire, loin des stades parénétiques qui nous redonnaient hier encore, nous dit Camus « nos âmes d'enfants ».

Docteur Jean-Baptiste Calendini.

REFLEXION SUR LA DROGUE

Les salles de « shoot » émanent d'une idée folle et malsaine.

Ouvrir des salles de « shoot » ne ferait que prolonger une politique qui préfère éluder les ravages des drogues. Il est urgent que la société soigne ses enfants, en créant des structures adaptées au sevrage et à une lente rééducation.

Jean Fabiani

OPERATION EXTERIEURES (OpEx)

AFGHANISTAN : OPÉRATIONS STORM LIGHTNING 2

L'objectif majeur de cette opération est de renforcer la liberté de circulation sur l'axe routier principal reliant le nord au sud de la Kapisa. 1800 soldats et gendarmes, afghans et français, sont engagés dans cette opération. Le 3ème kandak (bataillon afghan), les *battle groups* Richelieu et Allobroges cloisonnent le terrain tandis que les policiers mentorés par les gendarmes français assurent les barrages filtrants. Une vingtaine d'armes, des dizaines d'obus et de roquettes, plus d'un millier de munitions, de grenades et de dispositifs de déclenchements d'IED ont été saisis. Préalablement, une patrouille composée d'un Mirage 2000D et d'un F1 CR, basés à Kandahar, est intervenue au-dessus de la vallée de la Kapisa, le 31 janvier avec pour objectif d'effectuer des passages d'intimidation à très basse altitude et à très grande vitesse (show of force), en utilisant des leurres infrarouges pour disperser les insurgés belliqueux. Après trois heures d'engagement, la patrouille a été relayée par deux hélicoptères Tigre.

Au bilan, l'opération Storm Lightning a permis de prendre pied dans la zone, très défendue par les insurgés. Elle devrait faciliter l'implantation des forces de défense et de sécurité afghanes dans la zone.

Un poste de police afghan y est désormais installé et des actions civilo-militaires y seront rapidement réalisées.

SÉNÉGAL : L'ATLANTIQUE 2 DES FORCES FRANÇAISES AU CAP-VERT PARTICIPE AU SAUVETAGE D'UN VOILIER

Alors qu'un voilier français est en détresse au large des côtes sénégalaises, un avion de patrouille maritime Atlantique 2 des forces françaises au Cap-Vert a décollé aussitôt de Dakar. Mission : veiller à la sécurité de ses deux occupants. Un porte-conteneurs libérien a été dérouté et les a pris en charge. Le détachement aéronautique de Dakar, est chargé de la recherche et du secours en mer au large du Sénégal.

LIBAN : LES DÉMINEURS FRANÇAIS ACCRÉDITÉS

Les sapeurs français du 31ème Régiment du génie, arrivés fin janvier au Liban, ont reçu l'accréditation de l'UNMAC (United Nations Mine Action Center) et du RMAC (Regional Mine Action Center) pour conduire des actions de déminage au Sud-Liban. Les sapeurs de Castelsarrasin sont en mesure de réaliser la dépollution des « couloirs » permettant d'accéder à la Blue line, le tracé qui délimite la ligne de retrait des forces israéliennes du Sud-Liban, entérinée par l'ONU, Israël et le Liban.

LIBYE : RAPATRIMENT DES RESSORTISSANTS FRANÇAIS

Quatre avions de transport de l'escadron Esterel de l'armée de l'air ont réussi à se poser et repartir de Libye, en cinq jours alors que des répressions à l'encontre des manifestants opposés au régime de Mouammar Kadhafi ont lieu dans le pays.

C'est sur décision des autorités françaises que l'ambassade de France en Libye a organisé ce retour.

Au total les Airbus militaires ont pris en charge 580 ressortissants français sur les 750 français vivant habituellement en Libye.

ANTILLES : SAISIE RECORD DE COCAÏNE POUR LE GERMINAL

L'opération de lutte contre le narco-trafic Carib Royal 11.1 planifiée par les Forces armées aux Antilles a permis la prise record de 3,6 tonnes de cocaïne, au large de la Colombie. La frégate *Germinal* a arraisonné le *Titan*, un ravitailleur de 32 mètres battant pavillon vénézuélien.

Après accord du préfet, délégué du gouvernement dans le cadre de l'action de l'État en mer, une équipe a effectué une visite, puis une fouille du navire.

Dans le cadre de Carib Royal 11.1, la France est intégrée dans un dispositif multinational au sein duquel le Commandant supérieur des Forces armées aux Antilles (COMSUP) assume le commandement des moyens militaires français engagés dans l'opération.

OCÉAN INDIEN : FIN D'AGAPANTHE 2010

Le groupe aéronaval français, qui participait à l'opération de lutte contre la piraterie dans l'océan Indien, vient de regagner la France. Formé du *Charles-De-Gaulle* avec ses aéronefs embarqués, des frégates *Forbin* et *Tourville*, du pétrolier ravitailleur *Meuse* et du sous-marin *Améthyste*, il a travaillé avec son équivalent américain et effectué des manœuvres avec les forces armées indiennes, émiriennes et saoudiennes.

Armées d'aujourd'hui (avril 2011)

« Rien de vraiment grand ne se fait sans une parcelle d'amour »

Lyautey

SOCIAL

La Carte du combattant au titre des OpEx

Le décret n° 2010-1377 du 12 novembre 2010 a défini les modalités d'attribution de la carte du combattant au titre des Opérations Extérieures (OpEx). Celle-ci le sera en fonction des « actions de feu ou de combat [...] qui se sont déroulées en situation de danger caractérisé au cours d'opérations militaires dont la liste sera fixée par un arrêté du ministre de la Défense ».

Pour sa part, l'arrêté du 10 décembre 2010 définit les types d'opérations militaires constituant des actions de feu ou de combat par arme, réparties selon les opérations terrestres, navales ou aériennes. Le service historique de la Défense travaille sur la définition des listes d'unités reconnues combattantes, les territoires et les périodes concernés.

Nice Matin (25 mars 2011)

Pension des Anciens Combattants

QUESTION AU GOUVERNEMENT
(26 janvier 2011)

Question publiée au JO le : 27/12/2010
page : 13249

Mme Laure de La Raudière attire l'attention de M. le Ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur le décret n°2010-890 du 29 juillet 2010 concernant la campagne double attribuée aux anciens combattants d'Afrique du Nord. En effet, l'article 3 de ce décret limite l'accès à la révision de pension de la plupart des anciens combattants. Cette révision est applicable uniquement aux pensions liquidées après le 19 octobre 1999, date à laquelle le terme « guerre » a été reconnu pour les opérations effectuées en Afrique du Nord. Cela signifie donc que les anciens combattants qui ont pris leur retraite avant cette date en sont exclus. Or, l'âge moyen de ceux qui ont servi sur ce territoire empêche la majorité des anciens combattants de bénéficier de cette campagne double. Aussi, elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Réponse publiée au JO le : 25/01/2011
page : 712

Les bénéfices de campagne constituent une bonification d'ancienneté prévue par le code des pensions civiles et militaires de retraite. Ce sont des avantages particuliers accordés aux militaires, et sous certaines conditions aux fonctionnaires civils. L'attribution de la campagne double signifie que chaque jour de service effectué par le militaire est compté pour trois jours dans le calcul de sa pension. La loi du 18 octobre 1999 a substitué à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc », qualifiant le conflit en Algérie de « guerre ». Elle a ainsi créé une situation juridique nouvelle. Il en a découlé que les personnes exposées à des situations de combat au cours de la guerre d'Algérie étaient susceptibles de bénéficier de la campagne double. Cela a été confirmé par le Conseil d'État dans sa décision du 17 mars 2010. Le décret n°2010-890 du 29 juillet 2010, portant attribution du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, accorde ce droit aux militaires d'active et aux appelés du contingent pour toute journée durant laquelle ils ont pris part à une action de feu ou de combat ou ont subi le feu et s'applique aux fonctionnaires et assimilés dont les pensions de retraite ont été liquidées à compter du 19 octobre 1999, date d'entrée en vigueur de la loi. Ces pensions sont révisées à compter de la demande des intéressés déposée postérieurement à la date d'entrée en vigueur du décret du 29 juillet 2010, auprès des services de l'administration qui a procédé à la liquidation de la pension de retraite. Elles n'ouvriront droit à aucun intérêt de retard. Cette mesure ne peut s'appliquer aux pensions liquidées antérieurement au 19 octobre 1999, puisque ce n'est qu'à compter de cette date qu'a été reconnu officiellement l'état de guerre en Algérie, qui seul permet l'attribution de la campagne double. Seule une disposition législative pourrait conférer une rétroactivité éventuelle au dispositif. Il convient en effet de rappeler que, conformément aux dispositions de l'article 2 du code civil qui proscrit la rétroactivité des lois en droit français, le décret du 29 juillet n'aurait dû entrer en vigueur que le 31 juillet 2010, soit un jour franc après sa parution au Journal Officiel. À cette date, le nombre d'anciens combattants susceptibles de faire valoir leurs droits aurait été infime. En dépit des difficultés juridiques, le Gouvernement a décidé que le décret du 29 juillet 2010 serait applicable à compter du 19 octobre 1999, ce qui donne toute son effectivité à la loi du 18 octobre 1999. Cependant, il ne peut réglementairement aller plus loin.

« Le verbe aimer est un des plus difficile à conjuguer : son passé n'est pas simple, son présent n'est qu'indicatif et son futur est toujours conditionnel. »
Jean Cocteau

LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

La campagne nationale de communication sur la modernisation de l'État met en images les bénéfices et les simplifications pour l'usager.
(*www.modernisation.gouv.fr*)

L'administration se modernise pour simplifier la vie des citoyens et garantir le meilleur service public possible.

Informer les usagers

« La modernisation de l'État, qu'est-ce que ça change pour vous ? »

L'accroche de la campagne s'adresse directement aux usagers. Car c'est à leur profit que l'État s'est engagé dans une démarche de modernisation d'envergure, améliorant les services publics en simplifiant les relations avec l'administration.

Ce travail « de fond » n'est guère connu du grand public. Chacun peut percevoir telle ou telle simplification en fonction de ses usages et de ses besoins. Mais il reste difficile de percevoir la globalité des multiples chantiers engagés, des avancées enregistrées. Et encore moins des méthodes de travail qui sous-tendent ces résultats.

Une campagne d'ampleur nationale sur tous supports

Donner la mesure de la démarche, de façon vivante et concrète, c'est l'objectif de cette campagne nationale. En télévision, ce sont des démarches administratives courantes dont tout le monde a besoin qui font l'objet de 4 clips qui montrent comment la simplification administrative facilite la vie des usagers.

Sur le site *ww.modernisation.gouv.fr*, un espace pédagogique est dédié à la présentation de ces mesures de simplification à travers des mini-dossiers avec animations, questions/réponses, consacrés à des mesures emblématiques.

À travers une page spéciale « comment l'État se modernise », le public est invité à mieux comprendre la démarche de modernisation, à réagir et même à proposer des pistes d'action sur le site *ensemble-simplifions.fr*. Cet espace s'enrichira de mois en mois.

Secrétariat Général
pour l'Administration

Assemblée Générale Ordinaire

Du 29 avril 2011

Minutes des principaux discours, rapports et travaux qui ont composés notre assemblée générale.

Le Président déclare ouvert les travaux de notre 51ème Assemblée Générale statutaire annuelle. Il accueille ***Monsieur DASTE, Président de la commission d'Entraide et Solidarité,*** de l'Union Fédérale des Associations d'anciens Combattants et victimes de Guerre de France et son épouse (photo). Il salue tous les membres présents et les remercie chaleureusement.

Ouverture de la séance

Par Jean Fabiani - Président

Je déclare ouvert les travaux de notre 51ème Assemblée statutaire et annuelle avec une précision: cela fait 28 ans que je les préside. Mais auparavant, mon devoir est de vous rappeler les bains de sueurs, les multiples sacrifices, le dévouement inlassable, l'exemplarité, de tous ceux qui ont voulu que notre fédération à ce jour, soit le fleuron du Monde Combattant. En pensant à eux fortement et en y associant les disparus depuis notre Assemblée Générale, je demande qu'une minute de silence soit observée.

Avant de passer la parole, il est important de savoir que la Fédération est arrivée à un tournant de son histoire, parce qu'elle est mise à l'épreuve de la technologie administrative, garante d'un rayonnement toujours plus grand, parce qu'elle a le devoir d'aller chercher les camarades esseulés, ce qui demande de créer de nouvelles structures d'actions, telles que la désignation de délégués ne résidant pas à Ajaccio, mais dans des localités de l'intérieur.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que la Fédération est la seule association en Corse, à publier un journal personnel « **les Combattants Corses** » diffusé en 300 exemples, qui reçoit des éloges même d'officiers supérieurs par sa substance. C'est l'outil incomparable pour l'application de notre éthique et de notre citoyenneté. Le dévouement des responsables fait partie de la magnificence. La Fédération en définitive est devenue, et cela est reconnu, un catalyseur. L'exemplarité de son dévouement attire de plus en plus. Restons de vibrants artisans de paix et des voyageurs infatigables de l'Espérance, tout en procurant un peu de joie de vivre.

Rapport Moral et d'Activité

Par Jean Leccia - Secrétaire Général

Pour notre 51ème assemblée Générale, ce rapport moral et d'activité se projette sur deux vecteurs :

L'un quantitatif, le deuxième qualitatif.

Sur le plan quantitatif, malgré l'absence de certains de nos camarades en voyage vers l'éternel, et ceux rayés de nos listings, avec regrets, pour défaut d'acquittement de leur cotisation depuis plus de trois années, nous pouvons affirmer que le nombre de nos adhérents se maintient à un niveau constant.

Faut-il se contenter... ? Je ne le pense pas, car si le nombre d'adhérents est constant, par contre l'âge moyen se situe à un niveau critique.

Aussi, je me permets de lancer un appel au recrutement en vous demandant de bien vouloir saisir la plus petite opportunité, dans votre entourage, dans vos connaissances, voire au cours d'une conversation avec un inconnu, (ceci nous est arrivé plusieurs fois) pour parler de notre fédération et inciter les personnes qui détiennent la carte d'Ancien Combattant (et ils sont nombreux à ne pas être fédérés), qui ont obtenu le T.R.N. (Titre de Reconnaissance de la Nation), ou qui ont la qualité de veuve de guerre et, qui partagent l'éthique du monde combattant de nous rejoindre. Toutefois, ne soyons pas hypocondriaques...Elle se porte bien.

À ce sujet, je tiens à remercier publiquement notre vice-président Christian Joubert, ici présent, pour son travail de recrutement. Il nous a apporté, cette année, plus d'une quinzaine d'adhésion. Disons à son encontre qu'il a quelques facilités puisqu'il est l'ancien directeur régional de l'A.N.P.E. en Corse (aujourd'hui Pôle Emploi). Dont acte.

Insistez bien auprès de ces futurs adhérents sur nos valeurs intrinsèques : **Défendre leurs intérêts, les servir et leur venir en aide le cas échéant.**

SERVICE ET AIDE...voici une transition opportune pour passer au plan qualitatif.

Notre activité s'est inscrite dans la continuité de la modernisation de la gestion tant administrative que financière. Quelques exemples :

La gestion des adhérents par des listings informatisés.
La gestion financière dont vous parlera notre trésorière Madame Desanti.
La gestion du journal trimestriel, ainsi que sa diffusion, qui sont passés de l'ère empirique à l'ère numérique. Ses améliorations tant sur le contenu que sur le contenant n'auront pas échappé aux plus anciens d'entre vous. Ceci sans aucune polémique sur le passé.

Sur le plan qualitatif nous devons également, mais quantitativement, pour des raisons de confidentialité, vous parler des dossiers d'aide financière. Ceci sera fait par notre vice président Paul Léonetti.

Toujours sur le plan qualitatif, je dois vous informer de deux sujets très importants à mes yeux :

Les cahiers internes
L'entraide et la solidarité

suite de la page 5

Les cahiers internes
L'entraide et la solidarité

LES CAHIERS INTERNES

L'Union Fédérale, représentée ce jour à notre Assemblée Générale par monsieur Robert DASTE Président de la commission d'Entraide et Solidarité, nous transmet (l'Union Fédérale) tous les trois mois, environ, un exemplaire des cahiers internes.

Ces documents comportent beaucoup d'informations et d'interventions concernant le monde combattant.

Ils reflètent le travail effectué par les diverses commissions qui sont les « Chevilles Ouvrières » de L'Union Fédérale, telle que par exemple :

La commission A.F.N.
Celle des T.O.E.
Des missions extérieures
Celle des décorations et récompenses
La défense de la paix et affaires internationales

L'entraide et la solidarité
La résistance et déportation. Et beaucoup d'autres...

Ces Cahiers Internes contiennent également une quantité de motions débattues, adoptées, et adressées à l'autorité ministérielle concernée.

À travers la lecture de ces Cahiers nous prenons conscience des « batailles » que livre l'Union Fédérale pour défendre les intérêts des anciens combattants.

Ces Cahiers Internes concernent tous nos adhérents, mais vous devez comprendre que nous n'avons pas les moyens financiers d'augmenter notre journal dans lequel nous n'apportons que l'essentiel.

Au fait, pourquoi je vous raconte tout cela me direz-vous ???! Pourquoi ?

Tout simplement pour vous informer de ce qui existe en matière d'information d'amont en aval et pour vous dire que ces cahiers internes, dont les informations non exhaustives et évolutives dans le temps, sont à votre disposition à la Fédération auprès de votre secrétaire général.

L'ENTRAIDE ET LA SOLIDARITÉ

Puisque nous sommes, par définition et par voie hiérarchique, la courroie de transmission des cahiers internes de l'Union Fédérale, je me dois de vous dire « deux mots » (sous contrôle de Monsieur Daste) du soutien que nous apporte l'Union Fédérale dans le domaine de l'entraide et de la solidarité.

C'est ainsi, qu'en 2010, nous avons fait appel à l'Union Fédérale afin de soutenir certains de nos Camarades en difficulté financière.

Nos appels ont toujours été entendus et l'écho a toujours été favorable.

Profitons de la présence de Monsieur Daste pour remercier l'Union Fédérale de son soutien et particulièrement l'intéressé de faire preuve de célérité dans l'instruction des dossiers, tous à l'aboutissement positif.

Toutefois, et c'est là le but de cette information, il faut savoir que la caisse qui finance ces actions est entre autre alimentée par des dons en provenance des adhérents de toutes les fédérations.

Or, nous constatons, que nous sommes absents des listes des donateurs.

Alors, prenons conscience de cette situation. Car c'est un problème d'entraide et Solidarité.

J'ai espoir de n'avoir pas prêché dans le désert. Et puis,

Ne faut-il pas donner, pour recevoir ?

Le Président remercie ***Jean Leccia*** pour son rapport moral et d'activité et demande à l'Assemblée de l'approuver :

Le rapport d'activité 2010 est adopté à l'unanimité

Rapport financier

par Solange Desanti

Exercice 2010

Comme vous l'a indiqué notre secrétaire général nous avons modernisé notre administration, informatisé notre comptabilité et remanié notre journal, et surtout mis en application les préceptes indiqués par Monsieur Cours notre Président National, lors de notre précédente assemblée générale. Développer vis-à-vis de nos adhérents une action d'entraide, ciblée, efficace en liaison avec les différents services sociaux. Ceci en plus de l'instruction des dossiers de secours que nous transmettons en commission départementale et dont s'occupe très efficacement, notre vice président Paul Léonetti.

Aujourd'hui, une grande partie de nos adhérents souffre des résultats de toutes ces crises que nous traversons. Nous avons constaté une grande détresse et de vives inquiétudes chez un grand nombre d'entre eux. Il est de notre devoir de les assister, avec le soutien de notre Fédération Nationale.

Je me répète encore très banalement cette année, en vous disant que « le nerf de la guerre c'est l'argent » cela veut encore dire qu' il nous faut plus de ressources, pour intervenir plus efficacement en 2011 et les années suivantes..

Suite page 7

Assemblée Générale Ordinaire

suite de la page 6

Nous nous y employons, avec efficacité je l'espère, mais nous comptons aussi sur vous pour nous aider dans cette démarche par vos cotisations, vos dons, votre action bénévole.

Dans cet esprit et en exécution de la mission de Trésorier qui m'a été confiée par votre assemblée, je vous présente mon rapport financier.

Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2010 , dont le total est pour l'année 2010 de 11707 € et bonne nouvelle nous équilibrons nos comptes cette année, tout en absorbant notre déficit 2009 qui se montait à 1172 € et 58 centimes. Ceci toutefois en sacrifiant l'achat d'un matériel plus performant pour imprimer notre journal entre autres.

Les comptes annuels de l'exercice 2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement comptable des associations.

Le bilan de l'année 2010 bien qu'inférieur au bilan 2009 qui était de 12795 € et à nos prévisions budgétaires qui étaient d'un montant de 13600 € a vu ses recettes et ses dépenses s'équilibrer.

En voici quelques détails et explications.

Tout d'abord, nous avons réduit pour l'année 2010 nos cotisations de 10 €, elles étaient les années précédentes de 30 €, nous les avons ramenées à 20 € en 2010 pour ne pas grever davantage le budget de nos adhérents.

La subvention d'état a été ramenée à 3000 € au lieu de 3500 €. La Mairie et le Conseil Général nous sont redevables aujourd'hui d'un reliquat de 1000 €, que nous pensons percevoir les jours prochains, après l'approbation des comptes, et l'envoi des Procès verbaux d'assemblée à la Préfecture.

Nous avons secouru 2 familles pour un montant de 480 € et changé notre drapeau qui était complètement décoloré pour un montant de 746 €

Nous avons donc géré au plus près en réduisant tous les postes et retardant à l'année 2011 les investissements prévus pour 2010. Compte tenu des versements tardifs des cotisations et des subventions, nous nous sommes tenus aux frais obligatoires, et supprimé toutes velléités de superflu.

Le Président lance le débat et demande si quelqu'un veut prendre la parole. Aucune des personnes présentes ne souhaitant intervenir, les votes sont lancés : les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Budget 2011

Solange Desanti, présente le projet de budget pour l'exercice 2011, dont le montant est évalué à 14000 €.

Il est en légère augmentation de 2400 € en prévision du règlement d'un loyer mensuel et de frais d'électricité qui ne nous incombaient pas jusqu'à aujourd'hui, et qui semble être le cas dorénavant, ainsi que l'investissement que nous avions prévus pour 2010.

Le Président lance le débat et demande si quelqu'un veut prendre la parole. Un débat s'instaure à propos du loyer. Plus personne ne demandant la parole , les votes sont lancés : le budget 2011 est approuvé à l'unanimité.

Cotisations 2011

Reprenant la parole Solange Desanti, demande à l'Assemblée de bien vouloir comme tous les ans mettre aux voix le montant des cotisations. Selon les directives de l'Union Fédérale il convient également de fixer un montant de cotisation pour les associations adhérentes qu'il conviendra de dénommer « personne morale ». Les montants qu'avait retenus le Comité directeur lors de la réunion du 30 mars dernier sont proposés à l'assemblée. Après discussion les montants suivants sont entérinés.

Cotisations 2011
Veuves : 10 €
Membres : 20 €
Personnes morales : 40 €

Le montant des cotisations arrêté pour l'année 2011 est adopté à l'unanimité.

Allocution de clôture des Travaux

par Jean Fabiani, Président

Avant de vous développer ma réflexion aux multiples facettes, clôturant les travaux de notre assemblée générale, je tiens à remercier les autorités Civiles et militaires, le Conseil Général représenté par Mr Marcangéli, ainsi que la Collectivité territoriale de Corse représentée par le Président de l'Assemblée de Corse, Dominique Bucchini, d'avoir bien voulu y être présents. C'est indubitablement la traduction de la Reconnaissance Nationale.

Face aux défis de notre époque, aux blocages politiques, à la désagrégation sociale, à la perte de repères, au désenchantement de beaucoup, une approche novatrice s'impose ; Elle consiste en un effort conjoint d'approfondissement de l'exigence démocratique et de renouveau spirituel l'un et l'autre devant se dynamiser mutuellement.

Nous avons la Conviction que les lourds problèmes auxquels sont confrontées nos sociétés modernes ne seront pas résolus par le seul recours à des solutions strictement économiques, techniques ou à des aménagements des appareils politiques et administratifs.

En effet, le débat politique actuel dans notre pays, se fonde sur une conception extrêmement étroite de l'homme dont les besoins seraient essentiellement matériels.

Or, les aspirations, les attentes multiples de nos concitoyens, montrent que l'homme n'est pleinement homme que pourvu d'une identité, de relations sociales, de responsabilités et de sens à donner à sa vie. Nous refusons une société unidimensionnelle où l'utilitaire -

Assemblée Générale Ordinaire

suite de la page 7

chasse le gratuit, l'échange oublie le don, le spéculateur ridiculise le créateur et l'entrepreneur, le raisonnement froid tue l'intuition, où l'audimat exile en coulisse pensée et poésie.

D'autre part le système éducatif a un rôle essentiel à jouer. Il s'agit d'éveiller des jeunes gens, des jeunes filles à leur dimension profonde, à la richesse des autres. Leur permettre de s'épanouir pleinement, conscient des défis de l'avenir mais confiants dans leur capacité à exercer leur responsabilité dans la Construction de la Cité, dans le VIVRE ensemble. Les éduquer au primat de la conscience, à travers notamment une formation à la non-violence active ainsi qu'à la critique des médias.

Cela suppose que le but de l'école comme d'une partie de la formation permanente, soit bien l'éducation avant même l'instruction. Pour ce faire, les enseignants devraient être formés eux-mêmes à l'écoute et à la vie intérieure, car, quelles que soient les méthodes « on éduque par ce qu'on est » et non par ce qu'on enseigne.

Je veux arrêter là ma réflexion. La démonstration ayant été faite, que le Combattant préfère un Ministère politique qu'un ministère de la Belle Au Bois Dormant, pour reprendre les propres termes d'un ancien Ministre. Entendons-nous bien, politique ne veut pas dire partisan, mais partenaire en vue de proposer sur des problèmes brûlants d'actualité. Notre éthique n'épouse aucune idéologie. Elle représente le TÉMOIGNAGE pour un Avenir plus serein et plus heureux.

En attendant cette réalité, nous assistons avec effarement ici, en Corse, à la destruction de l'Homme par les Armes à Feu, non pas dans le cadre d'un idéal, pour recouvrer la liberté et la Dignité, mais pour concrétiser une Vengeance.

Cela s'appelle du Nihilisme frère de la Mort avec pour corollaire des familles entières plongées dans l'affliction et la prostration. Il n'y a pas un seul endroit sur la Planète où l'application de la Haine a construit. Par contre, les MENDIANTS D'AMOUR ont changé la Vie en transformant les cœurs et les esprits.

Il est vrai que la violence est un problème d'intériorité. On ne peut pas imposer à quelqu'un de faire du Bien, s'il est décidé en lui, de faire du Mal.

Il faut, par conséquent GAGNER LA PAIX. Gagner la paix, c'est se battre pour la VÉRITÉ. Gagner la paix, c'est se battre pour la justice et la générosité, donc ne pas accaparer les bien qui sont faits pour tous les hommes.

Gagner la Paix demande un effort, une énergie, une générosité qui n'accepte pas que les hommes meurent alors que d'autres sont riches.

Gagner la paix, c'est respecter la dignité morale de l'homme, ne pas accepter qu'il soit avili. C'est croire à la beauté de l'amour, à la beauté de la destinée de l'homme, à la dignité qui fait la véritable grandeur de l'homme.

C'est être capable de pardonner toute offense et de créer ainsi les conditions de la Paix.

Gagner la paix, enfin, c'est vivre de l'esprit et croire que ce monde est capable de révéler sa beauté.

Le monde combattant sait pertinemment que la petite lumière de l'espérance rencontre des obstacles, des échecs aussi mais petite flamme elle ne s'éteint jamais.

VIVE LA CORSE
VIVE LA RÉPUBLIQUE
VIVE LA FRANCE

ASSEMBLÉE NATIONALE *LOI DE FINANCES POUR 2011- (n° 2824)*

AMENDEMENT N° II-158 *Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »*

Exposé sommaire

Les conjoints survivants de très grands invalides se trouvent fréquemment démunis lors du décès de l'ouvrant-droit, alors que le conjoint doit faire face seul aux frais du ménage et aux difficultés causées par le décès de l'invalide. Il existe en effet une disproportion considérable entre la pension que percevait l'invalide et celle qui est versée au conjoint survivant, 500 points au taux normal pour un soldat en application de l'article L.50 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, majorée forfaitairement de 15 points depuis 2004.

Cette disproportion est d'autant plus choquante que, dans presque tous les cas, le conjoint survivant a apporté ses soins à l'invalide, permettant souvent d'éviter une hospitalisation qui aurait été onéreuse pour la collectivité.

Dès lors, le présent amendement prévoit d'instituer un supplément de pension de 360 points bénéficiant aux conjoints des invalides dont le taux de pension était de 12000 points au moins, c'est-à-dire ceux qui étaient atteints des affections les plus considérables, constitue une mesure d'équité. Cette mesure serait susceptible de bénéficier à une quarantaine de conjoints survivants déjà pensionnés, et de moins d'une dizaine de conjoints nouveaux par an. Son coût serait d'environ 246 960€ par an.

La majoration prévue par le présent amendement porterait donc les pensions des conjoints survivants concernés à environ 1000€ par mois, pour une pension de conjoint survivant au taux du soldat (indice 500 + 360 + majoration forfaitaire de 15 points = 875 points, soit actuellement 12005€ par an.

L'amendement prévoit également de permettre aux conjoints survivants concernés de bénéficier du « supplément exceptionnel » : en cas de ressources inférieures à un plafond prévu annuellement par la règlementation, les conjoints survivants âgés de 50 ans ou atteints d'une invalidité les empêchant de travailler, voient leur pension portée au 4/3 du taux normal. La majoration de 360 points ne fait donc pas obstacle à l'attribution du supplément exceptionnel.

Cette dépense supplémentaire est financée par le transfert de 0,25 millions d'euros prélevés sur les crédits de l'action « journée Défense et Citoyenneté » du programme 167 (« Liens entre la Nation et son armée ») vers l'action « Administration de la dette viagère » du programme 169 (« Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »).

Le 8 Mai 2011

Nous sommes présents a toutes les cérémonies et célébrations, mais deux fois par an les 8 mai et 11 novembre, nous nous retrouvons dans l'amitié et la fraternité autour d'un repas convivial. Il nous arrive de dépasser les 50 convives . Plutôt que de faire un compte rendu de ces rencontres , nous vous proposons ces quelques photos du 8 mai dernier, qui nous l'espérons vous donnerons l'envie de vous joindre à nous, pour le 11 novembre prochain.

Solange Desanti

Les Autorités

Arrivée des drapeaux au Monument aux Morts

Les Associations d'Anciens Combattants

Notre porte drapeau Claude Giraud

Salut au Drapeau

Crédit photos: Josée Ricci - Norbert Elbrod

LIBRE OPINION

19 mars 1962

LETTRE OUVERTE AUX ADHERENTS DE LA FNACA

Les Français d'Algérie, qu'ils soient de souche Nord-Africaine ou de souche Européenne, demeurent reconnaissants aux jeunes Français de métropole qui ont sacrifié un temps leur jeunesse et parfois même, offert leur vie pour répondre, à l'appel de la République, à l'état de guerre en Algérie.

Ils savent parfaitement que l'immense majorité d'entre eux a loyalement et courageusement rempli les missions qui leur étaient dévolues, quand bien même lorsque c'était au péril de leur vie.

Les Français d'Algérie de toutes origines qui, eux, ont été appelés sur les champs de bataille de Tunisie, d'Italie, de France et d'Allemagne dès 1942, à raison de 16% de leur population, ont gardé au cœur la blessure de leurs morts, de leurs blessés et de leurs disparus de cette époque.

C'est bien sincèrement qu'ils entendent commémorer le sacrifice des morts et des blessés et qu'ils partagent la douleur des familles des disparus lors de la guerre d'Algérie.

Aussi, ils souhaitent rendre un hommage appuyé aux anciens combattants de cette période.

Mais ils ne peuvent que se désolidariser de la célébration du 19 mars 1962 que la FNACA s'acharne à imposer aux anciens combattants français tandis que l'Algérie fête, à juste titre selon son propre point de vue, cette même date pour être celle de sa victoire par capitulation politique de la France.

Au-delà de l'humiliation des Anciens Combattants français qui ont militairement gagné cette guerre dans les djebels, il n'est pas acceptable de commémorer ce 19 mars dès lors que 316 soldats français, prisonniers du FLN à cette date, ont été oubliés aux mains de leurs assassins par le gouvernement de la France d'alors.

Il est indigne de leurs camarades de les oublier, aussi, en laissant croire que le cessez-le-feu unilatéral du côté français a été un arrêt des combats et des horreurs dont l'Histoire témoigne à jamais.

Il appartient aux anciens combattants d'Algérie – et à chaque adhérent de la FNACA – de s'interroger intimement sur sa conviction à célébrer une date aussi funeste – quand bien même elle est imposée par les statuts de cette association – lorsque 316 des leurs sont alors délibérément exclus de toute reconnaissance, mais, aussi, quand plusieurs centaines des leurs ont été tués entre mars et juillet 1962 et, pire encore, que plus de 100 000 harkis – que beaucoup d'entre eux ont côtoyés sur le terrain et à qui certains d'entre eux doivent la vie – ont été lâchement livrés à leurs bourreaux.

Les Français d'Algérie n'attendent aucune compassion de ceux qui se sont faits les alliés de l'ennemi en temps de guerre et qui ont marqué de leur idéologie la FNACA à sa création.

Tout au plus espèrent-ils que les adhérents objectifs, responsables et militants d'une association nationale d'Anciens Combattants français se fassent entendre et qu'ils mettent un bémol à une commémoration publique qui humilie tant de leurs camarades, qu'ils aient participé au conflit algérien ou bien qu'ils aient fait partie de l'Armée d'Afrique. Il est bon de rappeler que celle-ci a grandement contribué à la libération de la France de 1942 à 1945 pour la défense de ses valeurs et qu'elle a été présente sur tous les théâtres d'opérations de la France, de Solferino à Dien Bien Phu, au prix d'énormes pertes humaines...

Il est donc souhaité que les Anciens d'Algérie prennent conscience de l'égarement moral et intellectuel dans lequel la FNACA entraîne ses adhérents de bonne foi.

La République française a institué le 5 décembre « journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie » et tous les Français respectueux de la légalité et du souvenir doivent s'y conformer.

Jean-Marc Lopez
Rédacteur en Chef de la revue PNHA

« Je ne partage pas votre idée mais je combattrai pour que vous puissiez l'exprimer. »

Voltaire

DOSSIER MÉDICAL

HOSPITALISATION

Pour obtenir des éléments sur un dossier médical hospitalier, adresser un courrier au Service des archives médicales hospitalières des armées (S.A.M.H.A.).

Les demandes peuvent concerner l'obtention des informations sur sa pathologie, une demande de pension d'invalidité, des recherches historiques, généalogiques. Cette démarche peut être effectuée par l'ensemble des patients, civils et militaires, ayant fréquenté les hôpitaux militaires.

S.A.M.H.A.
23, rue de Châteauroux – BP 21105
87052 Limoges Cedex 2
Samha.ssa@fr.oleane.com
Téléphone (standard) : 05.55.12.12.40

ANCIENS MILITAIRES

Vous devez adresser une demande écrite à la Direction Centrale du Service de Santé des Armées (D.C.S.S.A.) en précisant vos nom, prénoms, date de naissance, numéro matricule.

N'oubliez pas de joindre une photocopie recto-verso de votre carte d'identité.

Une copie de votre dossier médical vous sera envoyée.

D.C.S.S.A.
Sous-direction Action scientifique et technique
Fort neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75614 Paris cedex 12

La Chartes (février 2011)

« La joie est en tout. Il s'agit de savoir l'extraire. »

Confucius

Courrier des lecteurs

J'ai bien reçu le dernier numéro de votre bulletin trimestriel « Combattants Corses » que vous m'avez aimablement fait parvenir.

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour ces communications régulières dont vous m'avez fait le destinataire depuis de nombreuses années mais également à vous féliciter pour la qualité de cette publication qui, au-delà des réflexions ou informations pratiques mises à la disposition des anciens combattants, permet de rappeler régulièrement ô combien le devoir de mémoire et plus encore d'Histoire est important.

Jean-Jacques Panunzi
Président du Conseil Général de la Corse du Sud

Mon ami Christian Joubert m'a donné un exemplaire (le N°182) de votre bulletin de liaison et d'information. J'ai été surpris par la qualité de présentation du document mais encore plus par la lecture des divers articles et des multiples informations.
L'éditorial, d'actualité est remarquable, l'article sur le général Leclerc très intéressant, ainsi que le reste des informations.

Je me permets de vous féliciter, ainsi que votre équipe, pour la qualité de ce document périodique, qu'il faudrait faire lire à nos jeunes.

Marc Polidori
Conseiller d'Administration Universitaire H.C.

Chers amis lecteurs, merci pour votre courrier, qui nous fait toujours plaisir. Devenez un élément actif de notre rédaction en nous adressant vos réflexions, réactions et si votre plume est talentueuse pourquoi pas vos écrits qui seront publiés après accord du comité de rédaction. Vos photos seront également les bienvenues surtout si elles concernent le monde combattant. A bientôt donc.
Solange Desanti

« C'est la fièvre de la jeunesse qui maintient le reste du monde à la température normale. Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents. »
Georges Bernanos

Communiqué de l'Union Fédérale

Les soldats engagés sur le front

Après l'Afghanistan, c'est la Libye et la côte d'Ivoire.

Suite au petit « retard à l'allumage » de la diplomatie française lors des révoltes tunisiennes et égyptiennes, la France est sur tous les fronts ; une sorte de revirement. Fini les « palabres », place maintenant à l'action. Le Président a même réussi à convaincre cette « lourde machine » qu'est l'O.N.U. pour impulser une opération cohérente, aussitôt controversée par certains, en Libye où notre aviation est maintenant la plus engagée de toutes. En Côte d'Ivoire, avec des troupes aguerries et bien équipées, notre pays a été le fer de lance d'une opération qui a été l'ultime « coup de pouce » au président Alassane Ouattara pour amener son rival, Laurent Gbagbo, à la reddition et permettre sa capture dans son bunker, sans qu'il soit attenté à sa vie.

À la différence du dossier afghan, ces engagements militaires récents et ponctuels bénéficient d'un soutien quasi unanime en France, même si quelques voix discordantes se sont fait entendre.

En Lybie : Depuis le 19 mars, la France a mis à disposition une vingtaine d'avions, son porte-avions Charles de gaulle, ainsi qu'un sous-marin nucléaire, quatre frégates et un ravitailleur. Les forces tricolores ont pour mission de protéger l'espace aérien libyen ; la situation semble cependant s'enliser. Les troupes de Kadhafi ont repris l'offensive et auraient pénétré le centre d'Ajdabya, véritable verrou sur la route de l'Est, dont la chute pourrait mettre en déroute les insurgés. Une délégation de l'Union africaine a rencontré Kadhafi le 10 avril pour négocier une sortie de crise. Malgré un semblant de compromis, la situation reste bloquée.

En Côte d'Ivoire : La force « Licorne » est présente depuis 2002. Elle poursuivait ces dernières semaines une mission de sécurisation et de regroupement des étrangers sous mandat de l'O.N.U. Ces jours derniers, grâce à des tirs d'hélicoptères français où était retranché Laurent Gbagbo et qui ont permis de neutraliser les armes lourdes du président sortant, les forces du Président élu ont enfin pu pénétrer dans le bunker et capturer Laurent Gbagbo, sans qu'il puisse être porté atteinte à son intégrité physique.

En Afghanistan : Quatre mille soldats français sont détachés sur le terrain. Depuis octobre 2001, l'intervention française s'est soldée par la mort de 55 de nos militaires et plus de 300 blessés. L'armée a pour mission de sécuriser la zone de Kandahar et de Kaboul est, en relation avec les troupes américaines, et former les soldats de l'armée afghane. Les forces internationales devraient entamer un transfert de la sécurité aux forces afghanes, l'objectif étant le retrait de la majorité des troupes à la fin 2014.

Sur les autres théâtres d'opération : Au Liban, les hommes déployés dans le cadre de la FINUL, réalisent comme ceux de la KFOR (Kosovo) des missions de maintien de l'ordre. Au Tchad et en République Centrafricaine, les troupes participent à la sécurité de l'État avec les forces nationales. Enfin les opérations « Atlante » (Golfe d'Aden) et « Corymbe » (Golfe de Guinée) luttent contre la piraterie.

(extrait du Cahier Journal)

« Il n'y a pour l'homme que trois événements: naître, vivre et mourir. Il ne se sent pas naître, il souffre à mourir et il oublie de vivre. »
Jean de la Bruyère

6 mai 1840

Émission du premier timbre-poste

Avant l'apparition du timbre-poste au XIX ème siècle, c'était le destinataire qui payait le port de l'envoi en fonction du poids de celui-ci et de la distance séparant les lieux de départ et d'arrivée. Le prix était généralement très élevé et de nombreux destinataires refusaient les courriers car ils ne pouvaient pas payer. Pour remédier à cela, le Britanique Rowland Hill propose en 1837 d'adopter un système qui met le paiement du port à la charge de l'expéditeur, avec un tarif uniforme pour l'ensemble du territoire britannique et l'apposition sur l'envoi d'une vignette d'affranchissement. La réforme postale demandée par Hill met trois ans à aboutir en raison de l'opposition de l'administration postale, qui ne prend alors en considération que le manque à gagner initial pour la poste, sans tenir compte des effets stimulants de la réforme postale sur le développement du commerce.

La proposition de Hill est finalement acceptée et la réforme entre en vigueur le 6 mai 1840, six jours après la mise à la disposition du public du premier timbre. Surnommé le « Penny Black » (en photo), celui-ci est de couleur noire, porte l'effigie de la Reine Victoria et vaut 1 penny. Son succès est immédiat et plusieurs États mettent bientôt en place un système identique : les cantons suisses de Zurich et de Genève, le Brésil en 1843 ; les États-Unis en 1847. En France, une réforme analogue à celle décidée par la poste britannique est proposée dès 1837, mais il faut attendre la Révolution de 1848 pour que la résistance de l'administration postale soit surmontée. Le premier timbre est émis dès le 1er janvier 1849. Il s'agit du 20 centimes noir de type Cérès de Barre.

14 septembre 1870

La première carte postale française

La première carte postale française est envoyée de Strasbourg lors du siège de la ville par les troupes prussiennes le 14 septembre 1870. Elle permet de donner des nouvelles des assiégés et est acheminée par ballon. Plus petite que les cartes d'aujourd'hui, elle est constituée de l'adresse du destinataire au recto et de la correspondance au verso. Le 20 décembre 1872, la loi de finances introduit de façon officielle la carte postale en France.

Dès son lancement, la carte postale remporte un succès immense. Son développement dans les pays industrialisés aboutit, en 1874, à la création de l'Union générale des postes, la future Union postale universelle. Par la loi du 6 avril 1878, un tarif unique est institué. Il est fixé à 10 centimes pour la France et l'Algérie, quel que soit le bureau destinataire. En se limitant à cinq mots (de caractère familial), l'expéditeur bénéficiait d'un tarif de faveur réduit à 5 centimes.

Les premières cartes illustrées apparaissent lors de l'Exposition universelle de 1889. Les vues photographiques font leur apparition dès l'année suivante, mais restent rares jusqu'à la fin du XIXème siècle. Le 20 novembre 1903, la Poste française règlemente ce nouveau type d'envoi : le recto est divisé en deux parties, celle de droite étant réservée à l'adresse et celle de gauche étant destinée à la correspondance, tandis que le verso est entièrement consacré à l'illustration. Ce nouveau mode de correspondance se développe tellement qu'en 1920, les ventes de cartes postales en France atteignent les 800 millions d'exemplaires.

INFORMATION ESTIVALE

Les bureaux de la fédération des Anciens combattants 39-45, T.O.E., A.F.N. de Corse seront fermés

du lundi 26 juin au 06 septembre 2011 inclus.

Durant cette fermeture, tout renseignement pourra être fourni en prenant attache auprès du Secrétaire Général de la Fédération, Mr Jean-Dominique LECCIA aux numéros :

04 95 25 46 11 ou 06 82 46 37 00